

**SYNDICAT MIXTE DU SAGE
AUZANCE ET VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS**

Siège Social : Communauté de Communes du Pays des Achards
CS 90116
85150 La Chapelle-Achard

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2013
ET DU 17 DECEMBRE 2013 (pour cause de quorum non atteint)**

Date de la convocation pour le 11 décembre : le 20 novembre 2013

Date de la convocation pour le 17 décembre : le 12 décembre 2013

Ordre du jour :

- Etat d'avancement des dossiers techniques
 - Elaboration du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers
 - Projet de CTMA et compétence « Cours d'eau »
 - Etude « bassin versant conchylicole »
 - Démarche « Phyto et collectivités »
- Projets 2014
- Décisions modificatives sur 2013
- Point sur le personnel du syndicat
- Débat d'orientation budgétaire 2014
- Convention de mise à disposition de bureaux au sein des locaux de la CCPA pour le syndicat

Pour les délégués absents, le dossier de séance est joint à ce compte-rendu.

Liste des présences 11 décembre 2013

Collectivités	Délégués Titulaires	Présence
Communauté de Communes Auzance Vertonne	Alain TAUPIN	Absent
	Bernard CODET	Présent
	Noël VERDON	Absent
Communauté de Communes des Olonnes	Jean-Michel BELLE	Absent
	Isabelle DOAT	Absente
	Marie-Thérèse POUPARD	Absente
Communauté de Communes des Achards	Joseph MERCERON	Présent
	Martial CAILLAUD	Absent
	Gilles LUCAS	Présent
Communauté de Communes Pays Moutierrois	Benoît ENFRIN	Excusé
	Jacqueline FERRE	Excusé
	Michel DAUPHIN	Excusé
Communauté de Communes Pays Yonnais	André BULTEAU	Absent
	Jean LARDIERE	Absent
	André GUIGNE	Présent
Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles-Croix- de-Vie	Lionel CHAILLOT	Absent
	Jean MICHON	Présent
	Jean HEITZMANN	Présent
AVRILLE	Francis SUAUD	Absent
Le BERNARD	Jean-Claude BULOT	Présent
JARD SUR MER	Jean-Claude MARQUET	Absent
LONGEVILLE SUR MER	David JARRY	Absent
POIROUX	Edouard de La BASSETIERE	Suppléant présent
SAINT VINCENT SUR JARD	Henri DITTA	Présent
SAINT HILAIRE LA FORET	Christian BATY	Excusé
TALMONT SAINT HILAIRE	Pierre BERTHOME	Excusé
GROSBREUIL	Laurent TERRIEN	Présent

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, animateur du Syndicat Mixte,
- Béatrice DAVIET, comptable.

Après constat de la présence de 10 délégués présents sur 27, le quorum fixé à 14 délégués n'est pas atteint.

⇒ **Le comité syndical du 11 décembre 2013 ne peut valablement délibérer.**

Conformément au délai imposé de 3 jours francs entre les deux réunions, le Président Joseph Merceron propose une nouvelle réunion le mardi 17 décembre 2013 à 17h.

Liste des présences 17 décembre 2013

Collectivités	Délégués Titulaires	Présence
Communauté de Communes Auzance Vertonne	Alain TAUPIN	Absent
	Bernard CODET	Excusé
	Noël VERDON	Excusé
Communauté de Communes des Olonnes	Jean-Michel BELLE	Présent
	Isabelle DOAT	Excusée
	Marie-Thérèse POUPARD	Présente
Communauté de Communes des Achards	Joseph MERCERON	Présent
	Martial CAILLAUD	Absent
	Gilles LUCAS	Excusé
Communauté de Communes Pays Moutierrois	Benoît ENFRIN	Absent
	Jacqueline FERRE	Présente
	Michel DAUPHIN	Excusé
Communauté de Communes Pays Yonnais	André BULTEAU	Excusé
	Jean LARDIERE	Excusé
	André GUIGNE	Excusé
Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Lionel CHAILLOT	Excusé
	Jean MICHON	Excusé
	Jean HEITZMANN	Présent
AVRILLE	Francis SUAUD	Excusé
Le BERNARD	Jean-Claude BULOT	Excusé
JARD SUR MER	Jean-Claude MARQUET	Suppléant présent
LONGEVILLE SUR MER	David JARRY	Absent
POIROUX	Edouard de La BASSETIERE	Excusé
SAINT VINCENT SUR JARD	Henri DITTA	Excusé
SAINT HILAIRE LA FORET	Christian BATY	Présent
TALMONT SAINT HILAIRE	Pierre BERTHOME	Absent
GROSBREUIL	Laurent TERRIEN	Excusé

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, animateur du Syndicat Mixte,
- Elodie JOBARD, chargée de mission,
- Béatrice DAVIET, comptable du syndicat mixte.

1. Etat d'avancement des dossiers techniques

M. COQUIO présente l'état d'avancement des différents dossiers portés par le syndicat : Cf. *Diaporama imprimé dans le dossier de séance.*

2. Projets pour 2014

Cf. Diaporama imprimé

Pour rappel, le personnel actuel du syndicat mixte (temps plein) se compose de deux personnes : Olivier COQUIO, animateur du SAGE et Elodie JOBARD, chargée de mission.

Les activités du syndicat mixte porteront en 2014 sur les grandes lignes suivantes :

- Animation du SAGE
- Projet de Contrat Territorial
- Animation de la charte « Phyto et collectivités »
- Communication et sensibilisation
- Divers (SIG, gestion administrative du syndicat, suivi de projets locaux, etc.)

Dans le cadre de la démarche « Phyto et collectivités », M. COQUIO rappelle que le plan Ecophyto, issu du Grenelle de l'Environnement de 2007, vise la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Dans ce cadre, l'arrêté du 7 février 2012 porte création et fixe les modalités d'obtention de ce **certificat individuel applicable aux collectivités territoriales**, avant le 1er octobre 2014. Toutes les collectivités sont concernées par le certificat individuel dès lors qu'elles utilisent des produits disposant d'un numéro AMM (Autorisation de Mise sur le Marché). La principale voie d'obtention du certificat est la formation (2 jours) dont les coûts sont les suivants :

Coûts de formation (2 jours)	
Par personne	220 €
Par groupe	1 200 €

Le recensement réalisé auprès des collectivités fait état d'un besoin de formations pour environ 120 agents, demandant la mise en place de 8 sessions (« applicateur » ou « applicateur opérationnel »). M. MERCERON propose que le syndicat mixte prenne en charge les formations certiphyto et que le coût engendré soit prévu au budget 2014.

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Décide à l'unanimité d'autoriser le syndicat mixte à régler la participation financière des formations liées à l'obtention du certiphyto territorial.

⇒ *Délibération n° 17.12.2013-017 : Autorisation du syndicat mixte à régler la participation financière des formations liées à l'obtention du certiphyto territorial*

3. Décisions Modificatives sur 2013

- ❖ DM n°1 : REMBOURSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU
- ❖ DM n°2 : REAFFECTATION EN INVESTISSEMENT DE L'ETUDE POUR LA REDACTION DU SAGE
- ❖ DM n°3 : AMORTISSEMENT 1ERE ETUDE

Récapitulatif des études portées par le syndicat

- Elaboration du SAGE Auzance Vertonne [2005-2009]
Montant : 120 017,56 €
- Etude préalable à un Contrat Territorial Milieux Aquatiques [2011-2013]
Montant : 85 681,44 €
- Etude « bassin versant conchylicole » [2011-2013]
Montant : 74 702,89 €
- Elaboration de la stratégie collective du SAGE [2012-2013]
Montant : 49 790,98 €
- Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE [2013 - 2014] *EN COURS*
Montant : 105 892,05 €
- Consultation et enquête publique [2014] *A VENIR*
Enveloppe prévue : 20 000 €

Mme DAVIET (comptable du syndicat) explique que l'étude en lien avec l'élaboration du SAGE est remplacée dans la section d'investissement, au même titre que les études d'élaboration d'un document de planification tel que le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Toutes les études portées par le syndicat doivent être amorties. La durée d'amortissement est de 5 ans maximum, sauf pour les études liées à l'élaboration du SAGE qui peuvent être amorties dans un délai maximum de 10 ans (comme les études d'élaboration des PLU).

L'amortissement de la première étude serait engagé dès cette année.

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Décide à l'unanimité de valider les décisions modificatives portées à leur connaissance,

Décide à l'unanimité de prendre une délibération concernant les durées d'amortissement des biens du syndicat, présenté dans le dossier de séance.

- ⇒ **Délibération n° 17.12.2013-018** : *Décision modificative sur 2013 n°1 : remboursement d'une subvention à l'Agence de l'eau*
- ⇒ **Délibération n° 17.12.2013-019** : *Décision modificative sur 2013 n°2 : Réaffectation en investissement de l'étude pour la rédaction du SAGE*
- ⇒ **Délibération n° 17.12.2013-020** : *Décision modificative sur 2013 n°3 : Amortissement de la première étude*
- ⇒ **Délibération n° 17.12.2013-021** : *Durées d'amortissement des biens du budget SAGE Auzance Vertonne*

4. Point sur le personnel du syndicat

M. Merceron informe le comité que suite à l'obtention du concours d'Ingénieur territorial à la session 2013, M. Olivier COQUIO est nommé sur le poste d'ingénieur (poste vacant depuis 2004). Par conséquent, le régime indemnitaire doit être revu.

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Décide à l'unanimité de valider les projets de délibérations du régime indemnitaire présentés au dossier de séance.

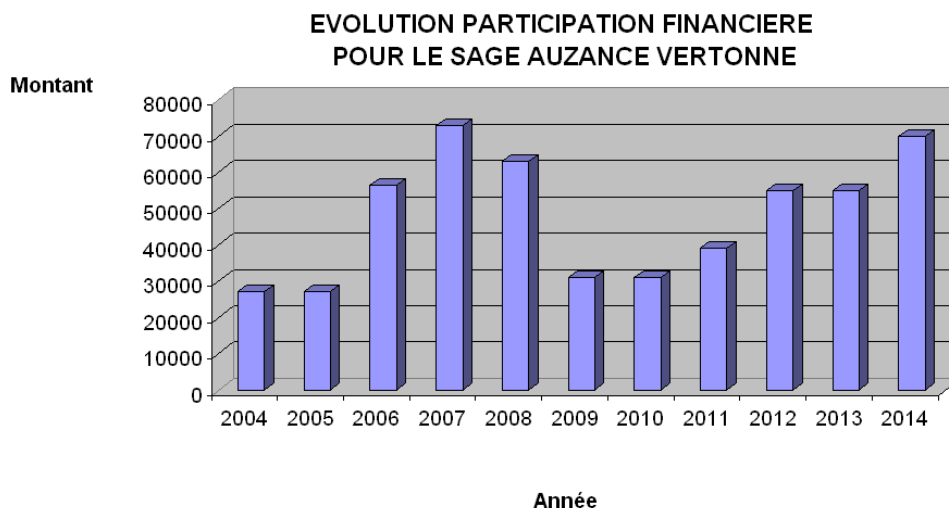
- ⇒ *Délibération n° 17.12.2013-022 : Attribution de l'indemnité spécifique de service (I.S.S)*
- ⇒ *Délibération n° 17.12.2013-023 : Régime indemnitaire – Filière technique : Prime de service et de rendement (PSR)*
- ⇒ *Délibération n° 17.12.2013-024 : Régime indemnitaire - Indemnité d'administration et de technicité - Indemnité de mission de préfecture*

5. Débat d'orientation budgétaire 2014

M. MERCERON et Mme DAVIET présentent les dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2014. Une erreur est signalée dans le tableau des dépenses de la section de fonctionnement (la ligne 6184 correspond à une somme de 11 000 € et non 0 €)

Les recettes d'investissement, comportant essentiellement des écritures d'amortissement pour les études, sont équilibrées par l'ouverture d'une ligne de dépense d'investissement en immobilisations en cours pour un montant de 62 860,92 €.

Les participations financières prévisionnelles des collectivités membres sont présentées dans le dossier de séance. L'augmentation par rapport à 2013 est justifiée par le règlement des formations certiphyto par le syndicat mixte (cf. ci-dessus 2.Projets pour 2014).



Après discussion, il est décidé de revoir les participations à hauteur d'un **total de 65 000 €** et non 70 000 € comme initialement annoncé.

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Valide à l'unanimité de valider les projets de délibérations relatives au DOB 2014.

- ⇒ *Délibération n° 17.12.2013-025 : Délibération sur le débat d'orientation budgétaire de l'année 2014*
- ⇒ *Délibération n° 17.12.2013-026 : Demandes d'aides financières liées au fonctionnement du syndicat mixte*

=> Le vote du budget sera fixé dans un délai maximal de 2 mois.

6. Convention de mise à disposition de bureaux au sein des locaux de la CCPA pour le syndicat

Une convention doit être signée entre la Communauté de Communes du Pays des Achards (CCPA) et le syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne. Pour un loyer annuel de 6000 €, elle intègre notamment la mise à disposition de bureaux et les consommables d'impressions, fournitures diverses, etc.

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention avec la CCPA.

⇒ *Délibération n° 17.12.2013-027 : Convention de mise à disposition de bureaux au sein des locaux de la CCPA pour le syndicat*

Mr MERCERON clôt la réunion en remerciant les délégués présents.
